

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains sur le préavis No 36 du jeudi 14 septembre 2006, concernant une demande de crédit d'investissement de FRs 74'000.- pour l'aménagement d'une nouvelle Chapelle du Souvenir au cimetière.

-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

La Commission s'est réunie le lundi 5 septembre à l'Hôtel de Ville, dans la composition suivante :

Mesdames Laetitia KLAUS - Marinette NICOLLIN- Fanny SPICHIGER - Chantal GUIBERT remplaçante de Gabriel Pisu

Messieurs Jean-Pierre CHAPUIS - BEXHET Halimi - Nunzio INDULSI " non excusé"- Fabien RICHARD et le soussigné comme rapporteur :

Lors de notre séance nous avons entendu les explications données par M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD et M. Daniel-André MOREND, chef de service PAC.

Nous les remercions pour les informations

Situation actuelle:

La Chapelle du souvenir actuelle, érigée sur le secteur **"R"** au Nord-Est, sur le **tracé du rempart du castrum**, a été construite en Son réceptacle qui approche de sa capacité maximale, accueille, en application de l'article 49, du règlement du cimetière, adopté par la municipalité, le 11 septembre 2003 et approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud le 1er octobre 2003, les cendres des concessions des columbariums (durée 15 ans) et des tombes cinéraires qui n'ont pas été renouvelées.

Nous rappelons que tout le secteur "R" qui comptent actuellement les inhumations des années 1998 à 2001, sera remis à l'association du castrum en 2032.

Future Chapelle:

Celle-ci sera réalisée au Sud, séparant ainsi les secteurs réservés aux enfants de zéro à 2 ans et de 3 ans et plus, conformément au chapitre VI, article 23, lequel précise que le cimetière est divisé en différentes sections.

Descriptif du projet:

Plusieurs solutions ont été envisagées. Le côté sensible du sujet a guidé la Municipalité à abandonner la proposition figurant dans le paragraphe suivant la lettre **B** du titre problèmes rencontrés.

Les six entreprises intervenant régulièrement dans le cimetière, ont été invitées à déposer une offre. Quatre d'entre-elles ont répondu. Trois présentaient des devis variant entre fr 51'600.- à fr 74'800.- et une, la version luxueuse, entre fr 78'300.- à fr 85'000.-

Dès lors, le projet retenu, d'une dimension totale de 6 mètres de long sur trois mètres de large, consiste à l'implantation, dans le sol, de trois cuves, indépendantes, de 1m sur 1 m, dont le haut se situera à fleur de terrain. Le monument, qui se composera d'un soubassement de 6 m. de long sur 0,30 m. de haut sera surmonté d'un socle de 1,20 m. à sa base et 1,00 m. à son sommet et de 0,30 de hauteur, lequel accuse un angle de 30 degrés, le tout en granit labrador bleu, surmonté d'une flamme de 1,60 m. du même matériau, complétée, à sa base, d'une sphère en marbre blanc. La partie apparente des diverses cuves sera couverte d'un granit labrador gris et l'ouverture aménagée pour le dépôt des cendres sera protégée par une plaque appropriée.

Pour offrir à ce site, un emplacement de recueillement, 4 arbres " un saule-pleureur - un érable - deux cyprès " d'un format correspondant au projet, seront plantés pour démarquer le secteur des enfants. Un chemin sera aménagé pour permettre un accès aisé et un banc sera installé.

Aménagement:

La construction d'un montant de fr 53'178.- sera confiée au secteur privé. Par contre, le drainage, le raccordement au collecteur ainsi que l'arborisation et les divers aménagements d'accès au lieu, budgetés à fr 20'822.- seront exécutés par le Service des travaux et de l'environnement.

Conclusions:

Les Membres de la Commission, à l'unanimité, après délibérations, sont convaincus que ce projet correspond à l'attente de tous. Elle vous propose, Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers, de donner suite à la proposition de la Municipalité et d'accepter les articles Nos 1-2-3. du présent préavis.

Yverdon-les-Bains, le 17 septembre 2006

Le rapporteur :

Guy Angéloz